



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 Septembre 2026

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Votants : 23

VOTE :
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° 2026/101

OBJET : Acquisition sur la commune de UNGERSHEIM – CK343AA

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN

Le 16 septembre deux mille vingt-six à 09h30, le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réuni à l'Hôtel de la CEA à Strasbourg, Place du Quartier Blanc, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 4 septembre 2026.

Présents : Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTH Sophie, MILLION Lara, MM. BENTZ Hervé, CORNEC Jacques, DURAND Arnaud, ERBS André, FENRICH Guy, GAUGLER Jean, ISEL Roger, JACOBBERGER Thierry, JEHL François, JEHL Laurent, MAMMOSSER Pierre, MARTIN Roland, MULLER Dominique, MULLER Régis, NAEGELIN Bruno, OTT Auguste, ROUSSEL Yann, SCHAEFFER Serge, SIEGRIST Gabriel, TURRI Pascal, WEIGEL Eric, WENDLING Marc.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme ROEHLLY Sylvie, MM FISCHER Bernad, MEYER Paul, NEUMANN Rémy.

Excusés : Mmes FISCHER Marie-Reine, MM JORDAN Fabian, NICOLAS Thierry, SCHNEBELEN Charles.

Assistaient également : Mmes ARNOLD Marie-Cerise, DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, GARTNER Louise, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, MEYER Mathilde, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, DUCHENE Christophe, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de UNGERSHEIM a sollicité l'EPF d'Alsace pour l'accompagner dans l'acquisition d'un bien situé à UNGERSHEIM, 26 rue d'Ensisheim, parcelles cadastrées section 6 n° 169, 170, 183 et section 7 n°67 et 142, d'une contenance globale de 214,43 ares.

La commune de UNGERSHEIM est soumise au RNU. Le bien est composé d'un bâtiment d'une surface utile de 1.343 m² et de terrains attenants d'une surface de 1 hectares et 8 centiares. Le bien se situe au niveau de la zone d'activité industrielle de la commune.

L'entreprise PAPREC a acquis ce bien via la reprise de la société COVED. Le site était utilisé pour le stockage et l'entretien des camions poubelles et des bennes de déchets industriels de la société COVED.

Ce bien ne connaît plus d'activité depuis 2019 et les bâtiments ont été fracturés et vandalisés à plusieurs reprises depuis lors.

Des recherches de pollution ont été réalisées sur le site et la société PAPREC a missionné la société SERPOL pour procéder à la dépollution

DATE DE CONVOCATION :

4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Votants : 23

VOTE :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n° 2026/101

OBJET : Acquisition sur la commune de UNGERSHEIM – CK343AA

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN

des sols et à la surveillance des eaux souterraines.

L'acquisition de ce bien permettra à la commune de regrouper les ateliers du centre technique municipale sur un même lieu.

Les services des Domaines ont été saisis le 03/03/2026 et ont évalué le bien à 646.500€ avec une marge d'appréciation de 10%, soit 711.150 €.

Le Conseil Municipal de la Commune de UNGERSHEIM a délibéré le 19/11/2024 pour demander à notre Etablissement d'acquérir le bien.

Une administratrice souligne l'intérêt porté par MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION sur ce projet en soutien avec la commune.

Compte tenu de ce qui précède, il est demandé aux membres Conseil d'Administration de donner un accord financier pour l'acquisition, pour le compte de la commune de UNGERSHEIM, du bien situé 26 rue d'Ensisheim à UNGERSHEIM, cadastré section 6 n° 169, 170, 183 et section 7 n°67 et 142, d'une contenance globale de 214,43 ares, au prix maximum de SIX CENT QUARANTE SIX MILLE CINQ CENT EUROS hors taxes (646.500€ HT).

DELIBERATION N° 2026/101 – CK343AA

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Vu le courrier de sollicitation adressé par la commune de UNGERSHEIM à l'EPF d'Alsace en date du 10/09/2024 ;

Vu la délibération du conseil municipal de UNGERSHEIM en date du 19/11/2024 sollicitant l'intervention de l'EPF d'Alsace afin d'acquérir et de porter ce bien ;

Vu l'avis des domaines n° 2026-68343-14481 en date du 03/03/2026 ;

Le Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un accord financier pour l'acquisition, pour le compte de la commune de UNGERSHEIM, du bien situé 26 rue d'Ensisheim à UNGERSHEIM, cadastré section 6 n° 169, 170, 183 et section 7 n°67 et 142, d'une contenance globale de 214,43 ares, au prix maximum de SIX CENT QUARANTE SIX MILLE CINQ CENT EUROS hors taxes (646.500€ HT).